



De plus en plus de collègues sont touché-es par des mesures de suspension, avec des poursuites disciplinaires intolérables à leur encontre.

Il y a une disproportion entre les faits et les mesures qui sont prises et qui détruisent les collègues. Ces mesures intolérables semblent devenir une règle de gestion et non plus une exception.

Dans ce cadre, nous manifestons notre opposition totale à la suspension de la collègue de Sens pour avoir effectué une minute de silence en hommage aux victimes du génocide à Gaza à la demande des élèves, et contre laquelle le rectorat vient d'engager une procédure disciplinaire alors que tous les éclaircissements ont été données lors d'une audience.

Nous demandons que cette enseignante retrouve ses classes et que la suspension soit immédiatement levée, que toute poursuite soit abandonnée et que soit officiellement rétablie sa dignité auprès de l'établissement, des personnels et des parents.

Nous exprimons notre soutien plein et entier à cette enseignante.

Le 16 mai 2025